

Double

Monsieur LABORIE André

N° 2 rue de la forge

31650 Saint Orens.

« Courrier transfert »

Tél : 06-50-51-75-39

Mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 28 juin 2021

COURRIER - ARRIVEE  
29 JUN 2021  
SAJJ - TJ TOULOUSE

**PS :** « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants**, le transfert du courrier est effectué au CCAS de Saint Orens N° 2 rue ROSA PARC 31650 Saint Orens : **article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.**

**A l'attention de :**

Monsieur le Procureur de la République  
Madame MAISONNIER Sylvie  
Adjoint Administratif Principal  
Faisant fonction de Greffier  
Service Pôle Pénal Général  
Tél : 05.61.33.71.45  
FAX : 05.61.33.73.62

**SERVICE GREFFE CORRECTIONNEL**

**[aud.tj-toulouse@justice.fr](mailto:aud.tj-toulouse@justice.fr)**

**Affaire Dossier N° PARQUET : N° 19029000036**

**Affaire :** LABORIE André. « *Partie civile* »

**Contre :**

Monsieur TEULE Laurent. « *Prévenu* »  
Monsieur REVENU Guillaume. « *Prévenu* »  
Madame HACOUT Matilde. « *Prévenu* »

Monsieur, Madame,

A l'audience qui s'est tenue le 2 décembre 2020, le tribunal a renvoyé l'affaire à l'audience du 29 septembre 2021.

- *Et pour le fait que le parquet n'avait pas fait citer les prévenus pour l'audience du 2 décembre 2020.*

Je rappelle que l'audience du 2 décembre 2020 est sur renvoi d'une audience du 25 mars 2020 qui n'a pas eu lieu au vu du COVID 19.

Monsieur LABORIE André ne peut être responsable de cette situation.

Je rappelle que l'introduction de l'instance a été effectuée pour l'audience du 21 février 2019 et que les causes des poursuites ne sont toujours pas entendues pour différents obstacles à la procédure.

**Très soucieux du respect des règles de droit à respecter :**

- *Je vous prie de m'indiquer par retour de mail si le service du parquet a fait citer les prévenus pour l'audience du 29 septembre 2021.*

**Dans l'affirmative**, je vous prie de me communiquer les actes de citations signifiés aux prévenus pour vérifier leur conformité.

Je dois les produire aux services du ministère de la justice.

- Car ces derniers ont été saisis suite à un perpétuel dysfonctionnement de notre juridiction toulousaine.

Au vu de l'urgence merci de m'informer en retour sur mon mail :

- [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)

Dans cette attente, je vous prie de croire Madame la greffière à ma parfaite considération et à mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André



